



# **Episodes neigeux, projections, amiante...la direction gère !**

**Si la présence d'amiante a fait grand bruit du côté des salariés, cela n'est pas du goût de notre direction.**

**Vouloir taire cette « sale affaire » a entraîné des prises de positions très scabreuses de nos responsables.**

**En effet, retirer du matériel en toute hâte et sans précaution, laisser les personnels juger d'eux même de la gravité de la situation en faisant valoir leur droit de retrait puis les inciter fortement à reprendre le travail, laisse présager la volonté d'un étouffement rapide et sans vague.**

**La reconnaissance d'exposition à l'amiante à DCNS est la bête noire de nos dirigeants, tout doit donc disparaître et tant pis pour la santé des personnels !**

## **Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :**

### **❖ « AMIANTE »**

Suite à la découverte de câbles électriques amiantés, les élus CGT ont exigé les points suivants :

- le nettoyage complet de toutes les zones impactées y compris à bord (en attirant l'attention sur le fait que le préchauffage sur M51 à Brest s'est également effectué avec ces câbles amiantés)
- la preuve qu'aucun matériel et matériaux ne soient amiantés, coussins de protection thermique, vêtement de travail, filtres et gaines de ventilation, aspiration, aspirateurs des agents de nettoyage...
- un suivi médical et psychologique spécifiques (PMAD, CC, CDD, intérimaires, sous-traitants, stagiaires, apprentis...).
- la remise de fiche d'exposition à tous les personnels ayant été exposés (PMAD, CC, CDD, intérimaires, sous-traitants, stagiaires, apprentis...) présents ou ayant été présents depuis l'arrêt de reconnaissance du site (fin 2005).
- la reconnaissance de l'établissement de DCNS Cherbourg comme site amianté.
- que DCNS prenne ses responsabilités pour retirer ses personnels et sous-traitants de situations à risque et que DCNS prouve que l'environnement est sain et fasse cesser les pressions et chantages sur les personnels.

D'entrée le DRH nous renvoie à la note du directeur suite au CHSCT de la veille qui est sensée répondre à bon nombre des interrogations des personnels. Le DRH affirme : « *Au vu des analyses réalisées, globalement on ne pense pas avoir exposé la sécurité des personnels* ». On a déploré une direction qui se retranche derrière des normes au détriment du principe de précaution.

Dans le même temps, nous apprenons que les aspirateurs ont été retirés sans qu'il ne soit procédé à aucune analyse des filtres.

Sur le suivi psychologique des personnels affectés par ce fléau, rien de spécifique n'a été mis en place.

Pour la reconnaissance sur les fiches DIEX, la réponse du DRH est la suivante : « *Je ne sais pas répondre à cela* » !

On peut aussi déplorer que le DRH succombe à la polémique en accusant les élus CGT de faire de la « *communication négative et scandaleuse de nature à inquiéter les personnels* » alors que les élus CGT, en assumant pleinement leur rôle réclament simplement le dépoussiérage des zones impactées et la reconnaissance d'exposition aux « risques Amiante ».

Au vu de l'attitude pour le moins contestable du DRH sur un tel sujet, les élus CGT ont demandé une suspension de séance. Face à cette demande, le DRH a coupé court la réunion indiquant que celle-ci était terminée sans avoir répondu à bon nombre des questions CGT.

Monsieur le DRH, ce n'est pas comme cela que l'on contribue à rassurer les personnels tel que vous prétendez le faire.

Une nouvelle fois, nous sommes confrontés à une direction qui tergiverse en détournant le problème par la construction de divers scénarii tests. Au vu des habitudes prises par notre direction (épisodes neigeux, projections râpeuses, souffrances au travail, ...), n'a-t-on pas à craindre un enlisement de cette affaire ?

### ❖ **Amiante : intérimaires**

Il a bien été reconnu que 2 intérimaires ont vu la durée de leur contrat de mission amputé de 2 jours du fait des problèmes liés à l'amiante sans aucun dédommagement.

Pour les intérimaires présents sur le site, le DRH a donné pour consigne aux agences d'intérim de prendre en charge le droit de retrait. Suite aux difficultés constatées pour faire valoir ce droit, nous avons réclamé au DRH d'écrire et de diffuser cette consigne. Celui-ci s'est rétracté.

### ❖ **Projections râpeuses**

Les élus CGT ont demandé un point précis sur les projections râpeuses :

Résultats des analyses de ces projections ? Impact sur la santé des personnels ? Recensement des personnels impactés ? Origines des projections ? Prises en charge des réparations par DCNS ?

Les analyses seraient toujours en cours (depuis 6 semaines) et toujours pas de résultats. Le DRH n'est même pas en mesure de nous préciser l'organisme qui réalise ces prélèvements. Le DRH nous reproche même de trop exiger de l'entreprise DCNS. Non monsieur le DRH, les élus CGT ne cherchent pas à accuser DCNS mais simplement à connaître la nature et l'origine de ces projections. Ces éléments sont indispensables afin d'évaluer les risques sur la santé des personnels et d'effectuer les démarches auprès des assurances.

### ❖ **Accompagnement en zone réglementée**

Aucune disposition particulière à envisager sur le dispositif actuel. La DRH se borne à rappeler sa nécessité pour éviter les risques de compromission liés aux données sensibles.

Les élus CGT maintiennent leur demande de modification du dispositif prenant en compte les contraintes des personnels afin de rendre cette mesure de « filtrage » mieux adaptée, plus sensée et donc applicable.

### ❖ **Point détaillé sur le devenir des alternants en fin de cursus en août 2013**

Des réponses seront données en septembre lors du Comité d'Etablissement. Même le nombre des alternants concernés n'a pas été précisé *une soixantaine*. On désapprouve que ces informations n'arrivent qu'après le départ de bon nombre d'entre eux.

### ❖ **Embauche d'un 2<sup>ème</sup> médecin du travail**

A défaut d'un médecin du travail, un médecin collaborateur sera présent à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Celui-ci sera formé en alternance.

A Cherbourg, le 18 juillet 2013

### Vos élus DP CGT :

DIGUET Patrick : 55397 / DEBREUILLY Denis : 55739 / GOUESLAIN Eugène / HUREL Karine : 55791

JEANNE Antony : 56073 / LEROUVILLOIS Christian : 22055 / MOREL Philippe : 55225 / PICOT Marcel : 56086

SURBLED Sylvie : 55224 / TROUDE Robert : 06.61.19.71.72 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925